



Monsieur Henri HASSER Vice-Président délégué Metz Métropole BP 55025 57071 METZ CEDEX 3

Affaire suivie par :
Ghislain DELL'OLMO
Responsable d'étude Observatoire - Urbanisme
CCI de la Moselle
E-mail : g.dellolmo@moselle.cci.fr

Metz, le 7 janvier 2019

## Objet : Révision Générale du POS et transformation en PLU de la commune de Peltre

Monsieur le Vice-Président délégué,

Je me réfère à votre courrier en date du 23 octobre 2018 par lequel vous me transmettez, pour avis, le dossier de révision générale du POS et transformation en PLU de la commune de Peltre.

Une lecture attentive de ce document par mes Services nous a permis de bien prendre note des motivations du projet, s'agissant en particulier de la volonté de « maintenir et renforcer les équipements, services et les dynamiques économiques de la commune » (orientations en partie 3 du PADD).

À ce titre, le rapport de présentation identifie clairement la localisation des différentes polarités économiques, à la fois extérieures (ZAC de Mercy, Zone artisanale de Peltre), et celles situées en milieu urbain (cœur de bourg). Leur description retranscrit bien la réalité constatée.

Le développement économique au sein du **PADD** se traduit à travers l'orientation n°3 s'intitulant : « Maintenir et renforcer les équipements, services et les dynamiques économiques de la commune ». Ainsi, deux objectifs sont mis en avant afin de suivre cette orientation :

- Conforter les deux pôles économiques majeurs de la commune,
- Renforcer les activités existantes en cœur de bourg, en favorisant leur implantation ou développement ainsi qu'en développant des services annexes aux entreprises, désormais indispensables dans leur quotidien (Très Haut Débit notamment).

.../...

Dans sa dimension économique, le règlement du PLU autorise l'implantation d'activités de proximité au sein du tissu bâti (zones UA et UB).

S'agissant de la zone UX, nous avons bien noté que les principales dispositions du POS ont été reprises.

Compte-tenu de ces éléments, le projet de révision générale du POS et transformation en PLU n'appelle aucun autre commentaire particulier de notre part.

Vous souhaitant prompte réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président délégué, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Fabrice GENTER

